

SEANCE du 27 Mai 2016

L'An Deux Mille Quinze, le VINGT SEPT MAI, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Mme VARACHAUD Agnès, Maire de SAINT-MATHIEU.

Date de convocation : 20 mai 2016

Nombre de Conseillers en exercice : 15

PRÉSENTS : - Mmes VARACHAUD – KRAUSE – DARDANNE – MANDIN – TOURNIOL B – Mrs VARACHAUD – TIXEUIL – DOMBRAY – LATRILLE – TOURNIOL M - TEILLOUT –

ABSENTS REPRESENTES : M. ROBERT (M. TEILLOUT est titulaire d'un pouvoir)

Mme DINCQ (Mme MANDIN est titulaire d'un pouvoir)

ABSENTES EXCUSEES : Mmes GUILLAUMEUX – DUVAL –

Mr DOMBRAY est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 Avril 2016.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du 15 Avril 2016.

Présentation par Mme SIROT – WKN – du projet éolien sur la commune .

Présentation 0h30 mn – suivie d'un ¼ h de questions –réponses.

Les intervenants (Mme SIROT et M. LORJEAUX, chef de projet) ont présenté la ste WKN, qui est une filiale d'un développeur éolien allemand. Ils ont retracé l'historique du projet éolien sur Saint-Mathieu, depuis 2008, et détaillé la méthodologie employée pour définir les zones d'implantation potentielles.

Les cartes de la zone d'implantation ont été présentées au conseil, et au public assistant à la réunion. Cette zone est située à 500 m de la plus proche habitation, et à 150 m des routes.

Les intervenants indiquent que des contacts ont été pris avec la majorité des propriétaires concernés, et que des promesses de bail ont ou seront signées avec différents propriétaires (contractualisation) .

Ils indiquent que des études spécifiques ont été lancées :

- environnementales (faune, paysage, flore.)
- acoustiques (émergence maximale autorisée en dB(A)
- sur le vent (vitesse moyenne du vent annuelle : 5,96m/s.)

Les prochaines étapes seront les suivantes :

- actualiser le projet et informer les acteurs locaux (élus, propriétaires ...)
- Organiser une nouvelle commission locale sur l'éolien (CLIE)
- Actualisation des études : faune, flore, paysage

Un temps d'échanges avec les élus et le public assistant à la réunion a ensuite eu lieu .Ont été évoquées les questions suivantes :

- la teneur des conventions de mise à disposition avec promesse de bail proposée aux propriétaires
- la durée et la teneur des baux à intervenir
- les opérations de démantèlement prévues,
- l'emprise au sol des éoliennes, leur hauteur, le bruit, le nombre envisagé...

A l'issue de la réunion, il est convenu que la Ste WKN fasse parvenir à la mairie les projets de baux pour examen, et que des réunions d'information publiques soient organisées à différents moments de l'avancement du projet.

Il est rappelé qu'il s'agit d'un projet porté par la communauté de communes des Feuillardiers, et qu'il conviendra de réactiver la commission locale d'information sur l'éolien (CLIE).

Compte-rendu diverses réunions et commissions

Madame la Maire et les élus concernés donnent compte-rendu des diverses réunions qui se sont déroulées :

*** Communauté de Communes des feuillardiers :**

Mme la maire donne compte-rendu du dernier conseil communautaire qui a eu lieu le 26/05. L'ordre du jour comportait essentiellement la future fusion avec la communauté de communes de la vallée de la Gorre, et sur les futures compétences, nom et siège social.

Dans le domaine ENFANCE-JEUNESSE, elle annonce la création d'un poste d'adjoint d'animation, auquel A. GERMANICUS va postuler .

Pour le projet maisons de santé, un groupe de travail a été constitué pour le suivi des travaux

*** SYMBA BANDIAT TARDOIRE**

M. TOURNIOL et M. TIXEUIL rappelle au conseil le compte rendu envoyé par mail précédemment.

L'ordre du jour de la réunion concernait le vote du BP 2016, et l'avancement des diverses études lancées par le syndicat (PPG bassin de la Tardoire, continuité écologique de la Tardoire, dossier étang de la Monnerie, financement du poste de technicienne).

*** Réunion Urbanisme - Avancement du dossier PLU -**

Mme la maire passe la parole à M. LATRILLE pour résumer la réunion PLU et révision de la carte communale.

La 4eme réunion ayant eu lieu le 27/05 matin, M. LATRILLE indique le travail actuel se concentre sur la définition des zones de développement du bourg et des gros villages.

La prochaine réunion a lieu le 13 juin prochain aura pour thème : « Enjeux, bilan et prospective »

*** Bilan d'activité du SPANC –**

M. TIXEUIL a assisté à la réunion et invite les conseillers à prendre connaissance du document de synthèse de fonctionnement 2015 , dans lequel sont détaillés les sujets suivants :

- fonctionnement du SPANC sur l'année
- Contrôles réalisés et coûts
- Revalorisation du temps de travail du technicien
- Perspectives d'évolution du service

N° 1/05-2016 - Projet pédagogique du SIMD (Syndicat Intercommunal de Musique)

M. TIXEUIL indique à l'assemblée que Mme TILMANT, professeure de musique titulaire au sein du syndicat, fera valoir son droit à la retraite à compter de septembre 2016. Les membres du syndicat travaillent actuellement à la pérennité du syndicat. Un projet pédagogique a été élaboré et soumis aux communes adhérentes. Celles-ci doivent se prononcer sur ce projet, afin que le syndicat continue son activité. Sans véritable soutien massif des communes, il est évident que le syndicat ne pourra pas perdurer.

Après avoir pris connaissance du projet pédagogique, le conseil municipal est invité à se prononcer.

Le Conseil municipal se déclare FAVORABLE à la majorité (10 pour – 3 abstentions) au projet pédagogique et au maintien du syndicat intercommunal de musique, afin de maintenir un enseignement de qualité de la musique auprès des enfants en milieu scolaire .

N°2/5-2016 - Cabane de restauration du lac lac –

Mme la maire donne lecture du courrier de M. GUYARD, qui souhaite exploiter la cabane de restauration du lac pendant la saison 2016.

Elle demande l'avis du conseil, et lui demande de fixer les conditions de location.

Pour rappel, l'an dernier, la cabane avait été louée par Mme DODD (SARL KRYSTELINA), aux conditions suivantes :

- Location mensuelle : 250 € + 50 € (eau, électricité)
- Caution : 350 €

- Fourriture 1°) d'une attestation d'assurance, 2°) attestation d'inscription au RC/RM, 3°) attestation de permis d'exploitation obligatoire délivrée par l'UMIH.

Le conseil municipal, considérant la situation particulière du lac pour la saison 2016 (pas de baignade, pas de pêche),

Considérant que M. GUYARD est bien conscient de cette situation,

DECIDE (11 Pour – 2 Abs) de louer la cabane de restauration du lac de SAINT-MATHIEU à M. GUYARD Alain, aux conditions suivantes :

- Location mensuelle : 100 € (y compris eau, électricité) du 15/06 au 15/09/2016

- Caution : 350 €
- Fourniture 1°) d'une attestation d'assurance, 2°) attestation d'inscription au RC/RM, 3°) attestation de permis d'exploitation obligatoire délivrée par l'UMIH, 4°) Attestation d'inscription RM/RC.

CHARGE Mme la maire d'établir le contrat de location à intervenir.

N° 3 /5-2016 -Projets de circuits classés au P.D.I.P.R (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnées)

Mme la maire demande au conseil de se prononcer sur les projets de circuits susceptibles d'être classés au PDIPR.

Elle indique que si les tracés sont validés dans leur globalité, il conviendra ensuite de monter les dossiers d'inscription pour chacun d'eux.

Les dossiers seront ensuite confrontés au terrain (expertise et relevé GPS) avant d'être définitifs.

Le Conseil Municipal, après examen des tracés proposés, **SE DECLARE** favorable aux 3 projets de circuits proposés, **DESIGNE** Mrs TIXEUIL – VARACHAUD et DOMBRAY en tant que référents pour le suivi du projet.

N° 4 /5-2016 -RECRUTEMENT saisonnier :Hôte(sse) d'accueil camping.

Mme la maire indique qu'un certain nombre de candidatures ont été reçues en mairie, suite à l'annonce de recrutement publiée sur le site de Pôle Emploi.

Elle souligne la nécessité d'effectuer de manière rapide le recrutement pour le poste d'accueil au camping.

Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité, **DESIGNE** Mme VARACHAUD et M. TIXEUIL, afin de sélectionner les candidatures et procéder aux auditions des candidats retenus, et **DONNE** tout pouvoir à Mme la maire pour procéder au recrutement.

N° 6/5-2016 -TARIF MINI GOLF 2016

Madame la Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2016 pour le mini-golf.

Le Conseil Municipal, après discussion et vote à main levée, **DECIDE** à la majorité de fixer pour 2016 les tarifs comme suit :

- ✓ MINI-GOLF : 3,00 € la partie pour 1 personne (1 ticket)
- (1 joueur gratuit pour 4 personnes payantes)

Le Conseil Municipal, après discussion, **ACCEPTE** à la majorité les présentes propositions et **FIXE** les tarifs 2016 comme indiqués ci-dessus.

N°7/5-2016 -Projet extinction Eclairage Public – définition des modalités.

Mme la maire indique avoir rencontré l'entreprise BATIFOIX pour envisager les modalités techniques du projet d'extinction des lampadaires.

Elle interroge ensuite le conseil sur les modalités pratiques, une fois que les modalités techniques auront été résolues :

Le Conseil, après discussion, **DECIDE** :

- fixer une période de test pour une extinction totale des lampadaires, dans le bourg et les villages .en septembre 2016
- de programmer pour fin Octobre l'extinction définitive des lampadaires, de 23 h à 5h30.
- d'insérer une information à destination des administrés dans le bulletin municipal

N°8/5-2016 -Extension de la Cabane de Chasse – les defaix –

Mme la maire indique au conseil qu'elle a été sollicitée par le président de l'ACCA de Saint-Mathieu pour le financement de l'extension future de la cabane de chasse. L'extension consiste à installer des toilettes, et un espace remise (13,75 m² au total).

Elle dépose sur le bureau les devis fournis par l'ACCA :

- Béton Périgord vert : 448,80 €

- M.B.C.I : 4 740,00 € **Total TTC** de la construction : 5 188,80 €

Elle précise que ce projet n'a pas été prévu au B.P 2016, mais que l'ACCA souhaite tout de même réaliser le projet en 2016.

Elle interroge le conseil sur le projet de l'ACCA, et sur la participation financière de la commune.

Le Conseil Municipal,

Considérant qu'il s'agit d'un projet non prévue sur le BP. 2016,

Considérant que l'ACCA souhaite débiter les travaux en 2016,

- **DECIDE** à la majorité (7 – pour – 3 Abs) de participer aux frais d'extension de la cabane de chasse , sous forme d'une subvention qui sera prévue et versée sur le B.P 2017 , à hauteur de 1600 € ,**CHARGE** Mme la maire d'en informer M. le président de l'ACCA de Saint-Mathieu .
- **DIT** que le dossier de Déclaration Préalable aux travaux, avec la notice de sécurité devra être fourni par l'ACCA , pour être transmis au service instructeur.

N°9/5-2016 -Réalisation de l'assainissement autonome « les defaix »

Mme la maire rappelle au conseil que l'assainissement autonome desservant d'une part la cabane de chasse et d'autre part les locaux de la CUMA a été prévu au B.P 2016 de l'assainissement.

Elle indique avoir demandé un devis à M PELTIER J.Louis pour la réalisation de cet équipement.

Le devis de M. PELTIER s'élève à **6 420 € H.T**

Le Conseil Municipal, après délibération, **ACCEPTE** à la majorité (11 Pour – 2 Abs) le présent devis, et **CHARGE** Mme la maire de valider celui-ci.

Le dossier à soumettre à l'approbation du SPANC sera constitué par M. PELTIER.

Divers :

Mme MANDIN indique avoir vu en traversant une commune charentaise, des panneaux indicateurs qui signalaient la direction des villages, à partir de l'artère principale du bourg.

Elle indique qu'elle a trouvé l'idée intéressante pour signaler nos nombreux villages.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à Vingt-deux Heures Quinze minutes.